



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES pour le budget 2026

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026



PREAMBULE

Le Code général des collectivités territoriales prévoit pour les communes de 3 500 habitants et plus, la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires au sein du Conseil municipal dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif (article L2312-1 du CGCT).


Le rapport d'orientations budgétaires permet à l'ensemble des membres du Conseil municipal de disposer d'informations complètes sur le contexte général national et local de préparation du processus budgétaire.

En outre, il présente les projets d'investissement et les volumes financiers qu'ils représentent.

Quant aux actions relevant de la section de fonctionnement, il retrace les évolutions des principales masses budgétaires, telles qu'elles résultent des orientations politiques fixées par la majorité municipale, mais également des contraintes extérieures qui s'imposent à la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire est également l'occasion d'offrir une vision claire et transparente de la situation financière de la collectivité. Il favorise la participation citoyenne dans la gestion des finances locales.

Ainsi, grâce à l'insertion de pictogrammes chaque carqueirannais(e)s pourra prendre connaissance des résultats :

- de la mandature précédente en lien avec le programme 2020-2026 

- de la programmation 2026- 2032 

Des extraits de l'analyse financière du 23/10/2025 produite par le Service de Gestion Comptable de Hyères portant sur les données issues des comptes de gestion de 2020 à 2024 sont également introduits à toute fin d'éclairage sur le redressement des finances de la collectivité.

Le contexte actuel inédit impose toujours une grande prudence dans la construction du Budget 2026 en raison des nouvelles dépenses que la Collectivité devra supporter. L'absence de loi de finances jusqu'au 19/02/2026, le gel actuel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et de l'ensemble des dotations budgétaires ainsi que le prélèvement au titre de la loi SRU sont des facteurs externes qui fragilisent, cette année encore, l'Épargne nette de la Commune.

Néanmoins, il est prévu lors de cet exercice et selon la ligne de conduite que nous nous sommes fixés, d'autofinancer tous nos investissements, de ne pas emprunter afin de poursuivre notre objectif de désendettement, qui permettra de dégager des marges de manœuvre à moyen et long terme.



Table des matières

1ère PARTIE : LE CONTEXTE GENERAL DE PREPARATION DU BUDGET 2026.....	4
A- Le contexte international.....	4
B- Le contexte national.....	5
C- Les principales mesures de la Loi de Finances 2026.....	7
2ème PARTIE : LA SITUATION DE LA COMMUNE.....	9
A- RETROSPECTIVE 2025.....	9
1.1 Dépenses de fonctionnement.....	9
1.2 Recettes de fonctionnement.....	11
1.3 Effet de ciseau (graphique 3).....	12
1.4 Dépenses d'investissement (tableau 4 en euros et pourcentage).....	13
1.5 Recettes d'investissement (tableau 5 en euros et pourcentage).....	14
B- L'ENDETTEMENT.....	15
C- LES EPARGNES.....	19
D- LA FISCALITE DIRECTE.....	20
1.1 Les bases fiscales.....	20
1.2 Les taux et les produits fiscaux (tableaux 11).....	20
3ème PARTIE : ORIENTATIONS 2026.....	22
A- LES GRANDS EQUILIBRES.....	22
1.1 Les masses budgétaires.....	22
1.2 L'endettement.....	23
1.3 Les épargnes.....	23
B- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	23
1.1 Les charges à caractère général.....	23
1.2 Les charges de personnel (tableau 12).....	24
1.3 Les participations.....	27
1.4 Les Subventions versées.....	27
1.5 Les atténuations de produits.....	27
1.6 Les intérêts de la dette.....	27
1.7 Les autres dépenses.....	27
C- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	27

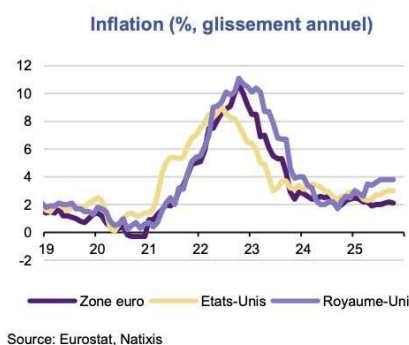
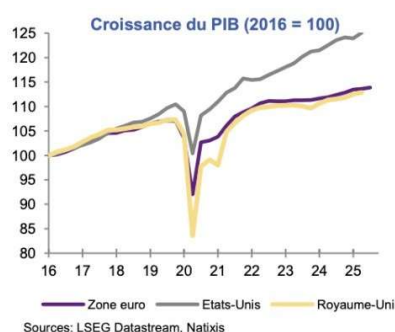


1.1 La fiscalité directe	27
1.2 Les produits de la fiscalité indirecte.....	28
1.3 Les dotations	28
1.4 Les autres recettes.....	28
D- LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EN LIEN AVEC LE BUDGET VERT.	28
E- LES BUDGETS ANNEXES	31
1.1 LE BUDGET ANNEXE DU PORT.....	31
1.2 LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES	34
SIGLES – ABREVIATIONS.....	35
RECAPITULATIF DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	37

1ère PARTIE : LE CONTEXTE GENERAL DE PREPARATION DU BUDGET 2026

A- Le contexte international

L'inflation mondiale reste modérée mais persistante, avec une tendance à la baisse progressive en 2026 par rapport aux années précédentes selon les projections récentes (autour de 3%).



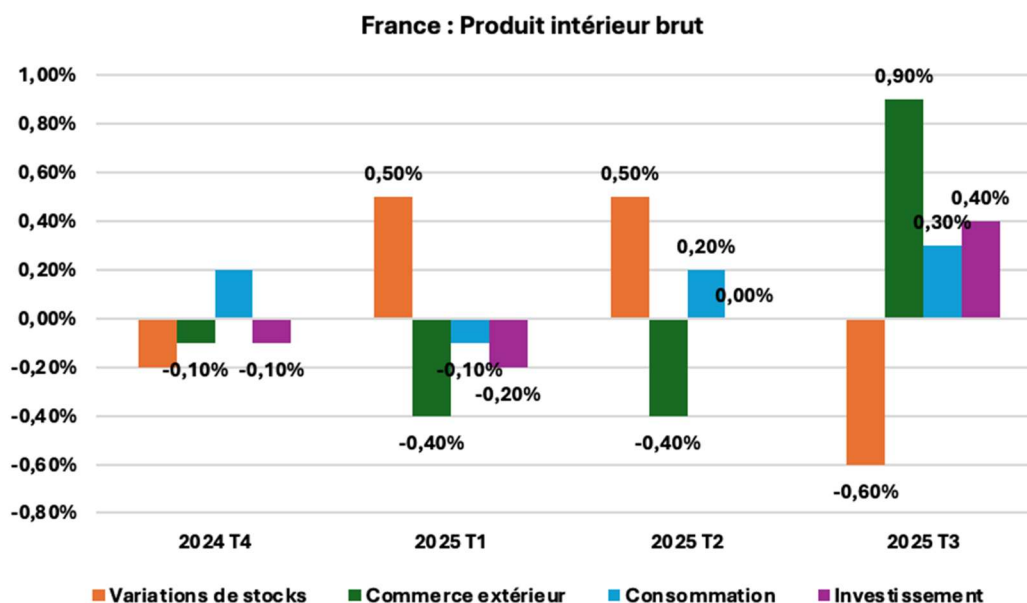
Dans les économies avancées (Zone Euro, Etats-Unis), l'inflation se situe proche de 2%, reflétant une décélération par rapport aux années précédentes.

Depuis le 28 février 2026, début de la guerre en Iran, les chaînes d'approvisionnement mondiales sont fortement perturbées. Le conflit a entraîné un quasi-blocage du détroit d'Ormuz, axe stratégique du commerce énergétique, provoquant une flambée des prix du pétrole et du gaz. Les routes maritimes sont désorganisées, avec des navires immobilisés ou détournés, ce qui allonge les délais de livraison et renchérit les coûts du transport. Ces tensions se répercutent sur l'ensemble de l'économie mondiale, notamment sur les produits alimentaires, les engrais et les matières premières, accentuant les risques d'inflation et de pénuries.

Cette désorganisation des chaînes d'approvisionnement alimente directement l'inflation à l'échelle mondiale.

B- Le contexte national

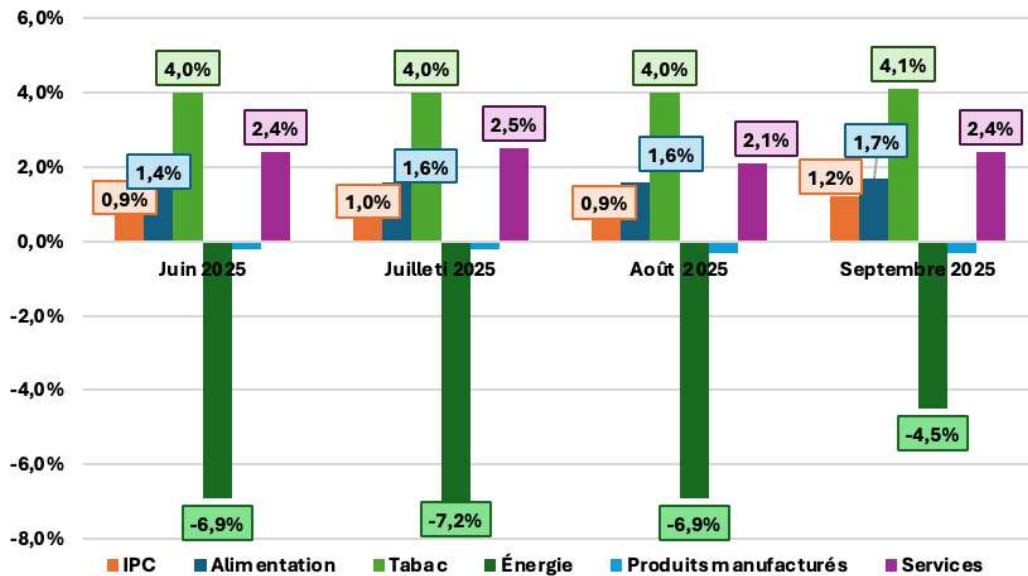
La croissance du PIB national est modérée, avec une expansion prévue d'environ +1.0 % en 2026 après une croissance plus faible en 2025 (autour de 0.7%). Cette trajectoire reflète une reprise de la consommation des ménages et de l'investissement privé, malgré des incertitudes persistantes. Le chômage reste élevé, autour de 7.6-7.8 %, malgré une stabilité relative.



Un léger rebond au troisième trimestre traduit, néanmoins, une certaine résilience de l'économie française dans un contexte international incertain et de resserrement monétaire prolongé. Pour l'analyse macroéconomique, il convient de noter que la contribution extérieure à la croissance demeure le principal moteur de l'expansion actuelle, alors que la demande interne n'a pas retrouvé son rôle de soutien principal. Cela a des implications directes pour les anticipations de marge et d'investissement : les entreprises tournées vers les marchés étrangers profitent davantage du cycle actuel que celles dépendantes du marché intérieur.



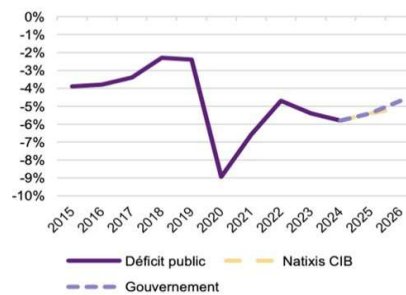
France : évolution des postes contribuant à l'inflation



Source : INSEE

Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % en 2025 et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas ayant affecté l'adoption complète du budget. L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024.

Déficit public (% PIB)



Sources: Projet de Loi de finances 2026, Natixis CIB



C- Les principales mesures de la Loi de Finances 2026

Le projet de loi de finances 2026 a suivi plusieurs étapes avant son adoption finale. Il a été présenté en Conseil des ministres le 14 octobre 2025, puis déposé à l'Assemblée nationale le même jour. Après un rejet en première lecture, il a été modifié par le Sénat, avec des allers-retours entre les deux chambres. Le texte a été adopté en lecture définitive par l'Assemblée le 29 janvier 2026, puis saisi du Conseil constitutionnel le 4 février, avant d'être promulguée le 19 février 2026.

La loi de finances s'inscrit dans une trajectoire de redressement accéléré des comptes publics. L'ambition est stricte : contenir cette année le déficit à 5 % du PIB, alors même que la dette française dépasse désormais 118 % de la richesse nationale.

Pour 2026, l'effort tricolore va reposer en partie sur une hausse ciblée des prélèvements. Néanmoins, une contribution directe des collectivités locales est également exigée. Elles sont appelées à participer à hauteur de 2 milliards d'euros.

- Un effort budgétaire national qui rejaillit sur les territoires

La loi de finances 2026 prévoit de freiner la progression des dépenses publiques, avec une attention particulière portée aux crédits de l'État, hors défense. Plusieurs enveloppes d'investissement sont revues à la baisse, notamment certains programmes d'avenir et le Fonds vert.

Pour les collectivités, l'environnement financier se démontrera donc moins expansif et les cofinancements potentiellement plus contraints. Dans un contexte où les projets territoriaux dépendent souvent de l'effet levier des subventions nationales, ce changement de direction pourrait ralentir certaines dynamiques d'investissement local.

- Une participation directe des collectivités au redressement des comptes

Les administrations locales ne sont pas concernées de manière indirecte, elles sont explicitement associées à l'effort de redressement.

Plusieurs mesures les impactent :

- Maintien du mécanisme de lissage conjoncturel des recettes fiscales (Dilico), imposant une contribution de 740 millions d'euros en 2026. Les communes en sont toutefois exemptées ;
- Minoration du dédommagement versé au titre de la réforme des impôts de production, via l'application d'un coefficient réducteur ;



- Réduction des montants liés à certaines compensations fiscales, notamment pour les régions (DTCE) et les communes (DCRTP) ;

Ces ajustements affectent directement l'équilibre budgétaire des exécutifs locaux, en particulier dans les territoires dont les marges fiscales sont déjà limitées.

- Fiscalité environnementale : Une pression accrue sur la gestion des déchets

L'augmentation graduelle de la taxe sur les activités polluantes (TGAP), supportée par les collectivités pour chaque tonne de déchets traitée, est confirmée jusqu'en 2030.

Pour les intercommunalités et syndicats compétents en matière de déchets, cette majoration constitue un facteur de tension supplémentaire sur les budgets. Elle renforce la nécessité d'accélérer les stratégies de réduction, de tri et de valorisation, sous peine de voir les coûts de traitement s'alourdir durablement.

- Dotations : Stabilité apparente, fragilité réelle

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est reconduite à l'identique par rapport à 2025 : 27,4 milliards d'euros en totalité. Cette stabilité apparente masque toutefois une érosion en euros constants, compte tenu de l'inflation et du comportement naturel des charges locales.

Dans le même temps, certaines compensations diminuent, modifiant la structure des recettes locales. La neutralité affichée sur la DGF ne signifie donc pas neutralité budgétaire réelle.

- Des ajustements fiscaux qui redessinent les marges de manœuvre locale : La loi de finances 2026 induit un changement notable : la suppression du lien entre les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et ceux de la taxe foncière.

Les communes retrouvent ainsi une capacité d'action différenciée sur les résidences secondaires, sans impacter la fiscalité des propriétaires occupants permanents. Dans les territoires touristiques ou tendus, ce moyen pourrait devenir stratégique.

- Sécurité et reconnaissance des exécutifs locaux

La loi introduit également des mesures institutionnelles telles que la création d'un régime assurantiel spécifique couvrant les dommages liés aux émeutes, adossé à un fonds de mutualisation.

Une indemnité annuelle de 500 euros est par ailleurs instaurée au bénéfice des maires. Un signal symbolique alors que de croissantes tensions entourent l'exercice du mandat local.

- 2026 : une année charnière pour la soutenabilité financière locale



Au-delà des ajustements techniques, la loi de finances 2026 marque une évolution plus organisationnelle. Les collectivités sont désormais pleinement intégrées à la trajectoire nationale de consolidation budgétaire.


Pour la fonction publique territoriale, cela implique :

- Un pilotage plus fin des dépenses de fonctionnement ;
- Un renforcement de la priorité donnée aux investissements ;
- Une optimisation des leviers fiscaux disponibles ;
- Une nécessité de bien anticiper les impacts réglementaires sur les budgets sociaux et environnementaux.

Dans un environnement marqué par une dette élevée et des contraintes durables sur les finances publiques, l'année 2026 pourrait constituer un véritable tournant dans la relation financière entre l'État et les territoires.

Pour les collectivités, l'enjeu ne se limite plus à absorber des ajustements budgétaires. Elles doivent désormais inscrire leur action dans une logique structurelle de soutenabilité, sous surveillance étroite des comptes publics nationaux.

2ème PARTIE : LA SITUATION DE LA COMMUNE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 projections avant vote CFU
Résultat Fonctionnement	2 040 761.03	2 773 109.92	4 343 937.28	5 610 023.25	7 370 075.22	7 522 942.70
Résultat Investissement après RAR	- 2 547 851.94	- 1569 293.33	-3 061 074.35	-2 655 903.93	-3 318 266.73	-3 894 336.00
Résultat Global	-507 090.91	1 203 816.59	1 282 862.93	2 954 119.32	4 051 808.49	3 628 606.70

A- RETROSPECTIVE 2025

1.1 Dépenses de fonctionnement

Si l'on compare le Compte Administratif 2025 avec le Compte Administratif 2024, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 8.13 %. Ceci est dû à plusieurs facteurs :

Les charges à caractère général ont augmenté de 13.59 %, comme pour l'ensemble des collectivités de France. En effet, les achats et charges externes ont subi un double effet volume lié à la reprise post covid ainsi qu'à l'effet des prix



liés à l'inflation qui a principalement touché les assurances, la maintenance et réparation, l'alimentation et l'énergie.

Les charges de personnel ont augmenté de 5.87 %, au regard de la progression naturelle de carrière des agents et l'impact national (indice). De plus, la cotisation employeur de la CNRACL est passée de 31.65 % à 34.65 %, dans le cadre d'une hausse progressive jusqu'en 2028 pour réduire le déficit du régime.

Les contingents et participations obligatoires représentent les contributions de fonctionnement aux syndicats intercommunaux ou organismes dont nous sommes membres (mine Cap Garonne, mission locale CORAIL etc...).

Les subventions versées sont en légère baisse de 3.30%, en raison des ajustements nécessaires aux subventions d'équilibre versées aux établissements publics rattachés permettant leur bon fonctionnement (CCAS, Caisse des écoles). **Les intérêts de la dette sont de nouveau en baisse de 11.52% mettant en avant la politique de désendettement mise en œuvre.**

Les atténuations de produits sont constituées du Prélèvement SRU et de l'attribution de compensation due à la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

L'attribution de compensation de fonctionnement, versée à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, s'est élevée, en 2025, à 589 638 €, conformément au pacte financier et fiscal que nous avons approuvé en 2022.



Nous sommes parvenus à maintenir nos dépenses réelles de Fonctionnement à un niveau quasi-stable entre 2020 et 2025 grâce à nos efforts de gestion et notre politique de désendettement qui a eu pour effet de faire baisser de moitié les charges d'intérêts du budget principal (de 791 466 € en 2019 à 338 212 € en 2025). Au total les charges d'intérêts de la commune et des services publics rattachés ont ainsi baissé de 855 076€ en 2019 à 345 179€ en 2025.

Cet effort de tous les instants a permis de faire face à toutes les augmentations exogènes que nous avons dus affronter :

- En ce qui concerne les charges générales (011), la Crise du Covid, l'inflation due à la guerre en Ukraine, la hausse du coût des matières premières et du coût de l'énergie, qui ont également eu des répercussions en matière de Commande Publique avec la nécessité de supporter les coûts supplémentaires liés à l'imprévision des marchés,
- En ce qui concerne les charges de personnel (012) la hausse des charges patronales et notamment du versement à la CNRACL qui a eu un impact non négligeable sur cet exercice et impactera également les suivants.
- En ce qui concerne les autres charges de gestion courante (65) les efforts de maîtrise des subventions versées,
- En ce qui concerne les atténuations de produits (014), notamment l'impact du prélèvement SRU à hauteur de 724 076.80 €.

Tableau 1 : dépenses de fonctionnement en euros et pourcentage

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des dépenses réelles de fonctionnement	14 293 485	14 144 987	15 113 545	15 136 138	15 070 591	16 295 669
Evolution en %	-4,41%	-1,04%	6,85%	0,15%	-0,43%	8,13%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	8 582 475	7 818 300	7 540 888	8 190 468	8 365 896	8 856 640
Evolution en %	6,50%	-8,90%	-3,55%	8,61%	2,14%	5,87%
Charges à caractère général (chap 011)	2 049 248	1 903 935	2 317 427	2 503 656	2 647 199	3 007 010
Evolution en %	-21,30%	-7,09%	21,72%	8,04%	5,73%	13,59%
Subventions versées (art.657)	2 779 224	2 733 170	2 653 895	2 479 270	2 662 716	2 263 760
Evolution en %	4,70%	-1,66%	-2,90%	-6,58%	7,40%	-14,98%
Autres charges de gestion courante (art.65 hors 655 et 657)	176 366	155 155	178 098	342 995	157 637	242 589
Evolution en %	-47,23%	-12,03%	14,79%	92,59%	-54,04%	53,89%
Intérêts de la dette (art.66111)	590 069	508 677	476 013	429 556	382 229	338 212
Evolution en %	-25,45%	-13,79%	-6,42%	-9,76%	-11,02%	-11,52%
Autres dépenses	-13 171	20 670	26 441	12 480	4227	2980
Evolution en %	59,87%	256,94%	27,92%	-52,80%	-66,13%	-29,50%
Atténuation de produits	54 081	928 531	1 842 808	1 101 342	783 508	1 490 844
Evolution en %	-87,89%	1617%	98,46%	-40,24%	-28,86%	90,28%

1.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont légèrement augmenté de 1.36% en 2025. Le produit des contributions directes est en légère augmentation de 1.71% en raison de l'augmentation des bases de la taxe foncière sur l'exercice, prévue par la Loi de Finances de 2025.

La Commune a aussi bénéficié de droits de mutation à un niveau encore élevés puisqu'ils ont atteint 1,455 millions d'euros en 2025. Les autres recettes regroupent pour l'essentiel celles liées au fonctionnement des services.



Tableau 2 : recettes de fonctionnement en euros et pourcentage

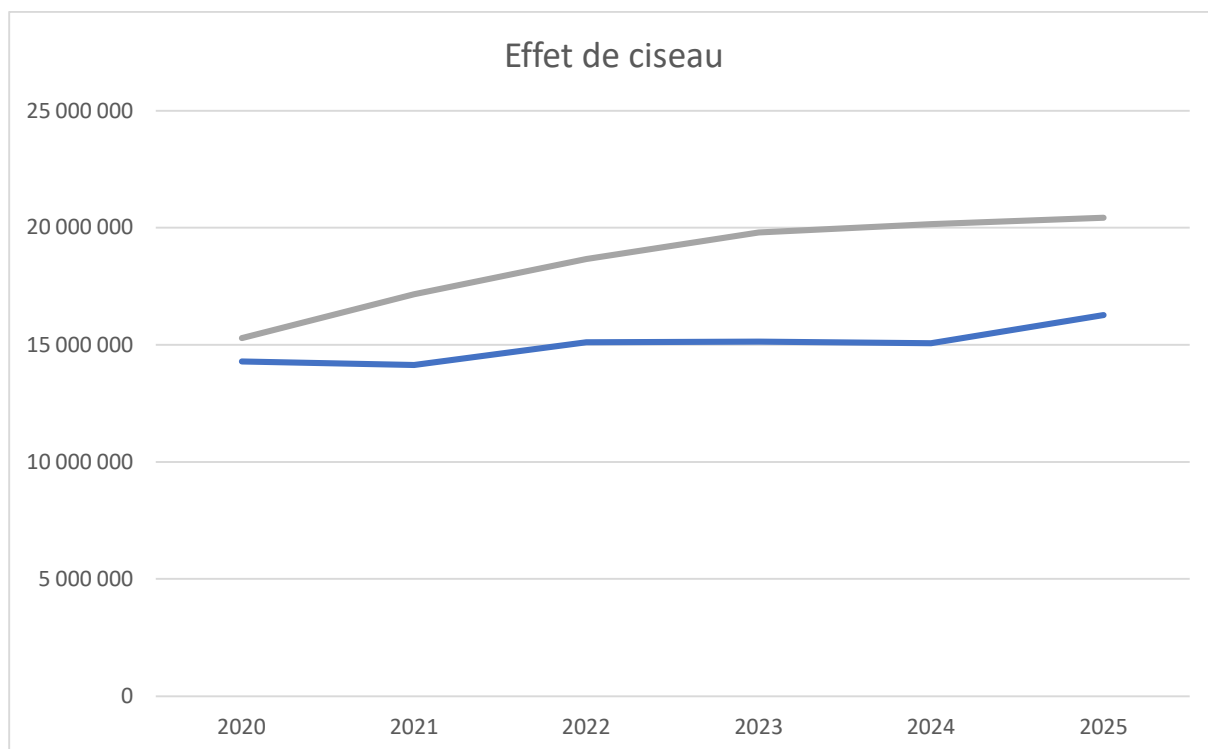
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des recettes réelles de fonctionnement	15 298 558	17 158 697	18 666 181	19 803 634	20 156 492	20 434 268
Evolution en %	-7,43%	12,16%	15,80%	6,09%	1,78%	1,36%
Produit des contributions directes (art 73111)	10 645 696	12 712 382	13 765 520	14 875 485	15 656 187	15 928 578
Evolution en %	0,88%	19,41%	8,28%	8,06%	5,25%	1,71%
Fiscalité indirecte	2 030 123	2 175 064	2 705 365	2 538 013	2 108 796	2 051 084
Evolution en %	-10,60%	7,14%	24,38%	-6,19%	-16,91%	-2,81%
Dotations	1 292 189	918 846	902 697	1 061 123	916 845	933 854
Evolution en %	-20,98%	-28,89%	-1,76%	17,55%	-13,60%	1,82%
Atténuation de charges (chap 013)	165 347	113 182	119 031	129 461	220 160	144 572
Evolution en %	-14,58%	-31,55%	5,17%	8,76%	70,06%	-52,28%
Fiscalité transférée	0	0	0	0	0	0
Evolution en %	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres recettes	1 165 203	1 239 222	1 173 568	1 199 553	1 254 504	1 376 180
Evolution en %	-37,84%	6,35%	-5,30%	2,21%	4,58%	8,84%

1.3 Effet de ciseau (graphique 3)

Il s'agit de l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors cessions d'immobilisations.

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

Ce graphique montre que les mesures fortes prises depuis notre élection ont des effets positifs sur l'épargne et la situation financière de la commune en général.



1.4 Dépenses d'investissement (tableau 4 en euros et pourcentage)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des dépenses réelles d'investissement	8 050 187	3 241 072	5 478 518	5 196 874	4 649 265	5 520 458
Evolution en %	-0,02%	-59,74%	69,03%	-5,14%	-10,54%	18,74%
Dépenses d'équipement (art.20, 21, 23, hors 204)	2 810 066	921 914	2 828 240	3 044 378	2 569 724	3 823 927
Evolution en %	-12,36%	-67,19%	206,78%	7,64%	-15,59%	48,81%
Subventions d'équipement (art.204)	179 547	524 375	1 038 378	488 378	448 378	238 378
Evolution en %	-0,76%	192,05%	98,02%	-52,97%	-8,19%	-46,84%
Remboursement capital de la dette (art.16 hors 166 et 16449)	1 403 716	1 499 965	1 611 901	1 650 117	1 631 163	1 458 153
Evolution en %	13,47%	6,86%	7,46%	2,37%	-1,15%	-10,61%
Autres investissements	3 656 858	294 818	0	14 001	0	0
Evolution en %	6,68%	-91,94%	-100,00%			

* Dont refinancement de dette à hauteur de 2 933 773 € en 2019 et 3 656 858 € en 2020



Les dépenses d'équipement sont en hausse de plus de 48 % en 2025.

Les opérations prévues au Programme d'Investissement 2025 ont été réalisées en fonction de leur avancée, notamment : la mise en sécurité de la promenade du port pour plus de 1 100 000 €, la réfection de l'église pour 580 000 € (RAR compris), les travaux à l'école de Marcel Pagnol pour 1 000 000 € (RAR compris).

Les subventions d'équipement sont en baisse de 46.84 %. Elles concernent notamment le versement de l'attribution de compensation à la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour un montant de 238 738 €.

Focus sur le « budget vert »

Toutes ces opérations ont fait l'objet d'une cotation conformément aux objectifs de transition écologique mentionnés dans la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023. Ces cotations ont été favorables sur l'axe 1 du budget vert qui concerne l'atténuation du changement climatique.

1.5 Recettes d'investissement (tableau 5 en euros et pourcentage)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des recettes réelles d'investissement	6 831 408	4 598 291	2 839 746	5 005 270	3 964 422	4 544 922
Evolution en %	12,12%	-32,69%	-38,24%	76,26%	-20,80%	14,64%
FCTVA (art.10222)	984 199	479 240	150 278	303 902	459 185	393 739
Evolution en %	344,67%	-51,31%	-68,64%	102,23%	51,10%	-14,25%
Subventions perçues (chap 13)	1 374 075	573 754	995 274	1 372 531	725 689	718 287
Evolution en %	-7,60%	-58,24%	73,47%	37,90%	-47,13%	-1,02%
Taxes d'urbanisme	16 276	3 249	124 392	267 346	123 326	114 401
Evolution en %	-94,08%	-80,04%	3728,62%	114,92%	-53,87%	-7,24%
Emprunts (art.16 hors 166 et 16449)	800 000	1 500 000	0	0	0	0
Evolution en %	-30,43%	87,50%	-100,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Recettes diverses	3 656 858	2 042 048	1 569 803	3 061 490	2 656 222	3 318 495
Evolution en %	23,56%	-44,16%	-23,13%	95,02%	-13,24%	24,93%

Le niveau global des recettes réelles d'investissement est en hausse de plus de 14 % en adéquation avec les dépenses.

Le FCTVA est en baisse de plus de 14 % sur l'exercice 2025, en lien avec le montant des dépenses d'équipement de l'exercice 2024.



Les subventions perçues se stabilisent, en cohérence avec la pluri annualité des opérations d'investissement. Elles proviennent essentiellement du Département et de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Les Taxes d'urbanisme ont été transférées à la Métropole Toulon Provence Méditerranée. Néanmoins, MTPM s'est engagée à reverser à la Commune 50 % des montants perçus, ce qui explique la somme de 114 401€ constatée en 2025. Les recettes diverses sont constituées de l'affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068.

B- L'ENDETTEMENT

En €	Les emprunts				
	2020	2021	2022	2023	2024
Emprunts de l'exercice	997 182	1 500 000	0	0	0

Extrait analyse financière 2024 SCG Hyères

Au 31/12/2024, la dette communale se composait de 28 emprunts auprès de 4 établissements bancaires :

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen de l'exercice	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
31/12/2024	15 182 912.49 €	2,24%	17 ans et 2 mois	5 ans et 11 mois	28

Au 31/12/2025, un emprunt a été remboursé en totalité, la dette communale se compose donc de 27 emprunts auprès de 4 établissements bancaires.

Aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit en 2025, le capital restant dû s'élève à 13 729 759.65 € contre 15 182 912.49 € € au 31/12/2024.

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen de l'exercice	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
31/12/2025	13 729 759.65 €	2,20%	16 ans et 3 mois	5 ans et 6 mois	27



TABLEAU 6 CAPITAL RESTANT DU AU 31 DECEMBRE – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen de l'exercice	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
31/12/2020	20 103 711,26 €	2,93%	21 ans et 3 mois	7 ans et 6 mois	28
31/12/2021	20 076 093,42 €	2,43%	20 ans et 3 mois	7 ans et 1 mois	29
31/12/2022	18 464 192,79 €	2,39%	19 ans et 3 mois	6 ans et 8 mois	29
31/12/2023	16 814 076,03 €	2,35%	18 ans et 3 mois	6 ans et 5 mois	28
31/12/2024	15 182 912,49 €	2,24%	17 ans et 2 mois	5 ans et 11 mois	28
31/12/2025	13 729 759,65 €	2,20%	16 ans et 3 mois	5 ans et 6 mois	27

TABLEAU 7 CAPITAL RESTANT DU AU 31 DECEMBRE – BUDGET DE LA COMMUNE ET ETABLISSEMENTS PUBLICS RATTACHES

	2020 €	2021 €	2022 €	2023 €	2024 €	2025 €
COMMUNE	19 732 823	20 076 093,42	18 464 192,79	16 814 076,03	15 182 912,49	13 729 759,65
ZAC	370 888	0*	0*	0*	0*	0*
CCAS	667 390,85	560 538,68	451 325,33	339 664,15	225 465,02	129 540,05
CDE	382 573,47	357 309,81	331 641,32	305 557,06	279 045,73	252 095,63
TOTAL	21 153 675,58	20 993 941,91	19 247 159,44	17 459 297,24	15 687 423,24	14 111 395,33

*ZAC intégrée à la commune.

TABLEAU 7 BIS CAPITAL ET INTERETS RESTANT DU AU 1 JANVIER – BUDGET DE LA COMMUNE ET ETABLISSEMENTS PUBLICS RATTACHES

En cours au 1 ^{er} janvier	Restant à payer
2020	25 525 508 €
Intérêts	3 847 797 €
Capital	21 677 711 €
2024	19 837 862 €
Intérêts	2 378 565 €
Capital	17 459 297 €
2025	17 673 720 €
Intérêts	1 986 297 €
Capital	15 687 423 €
2026	15 752 514 €
Intérêts	1 641 118 €
Capital	14 111 395 €

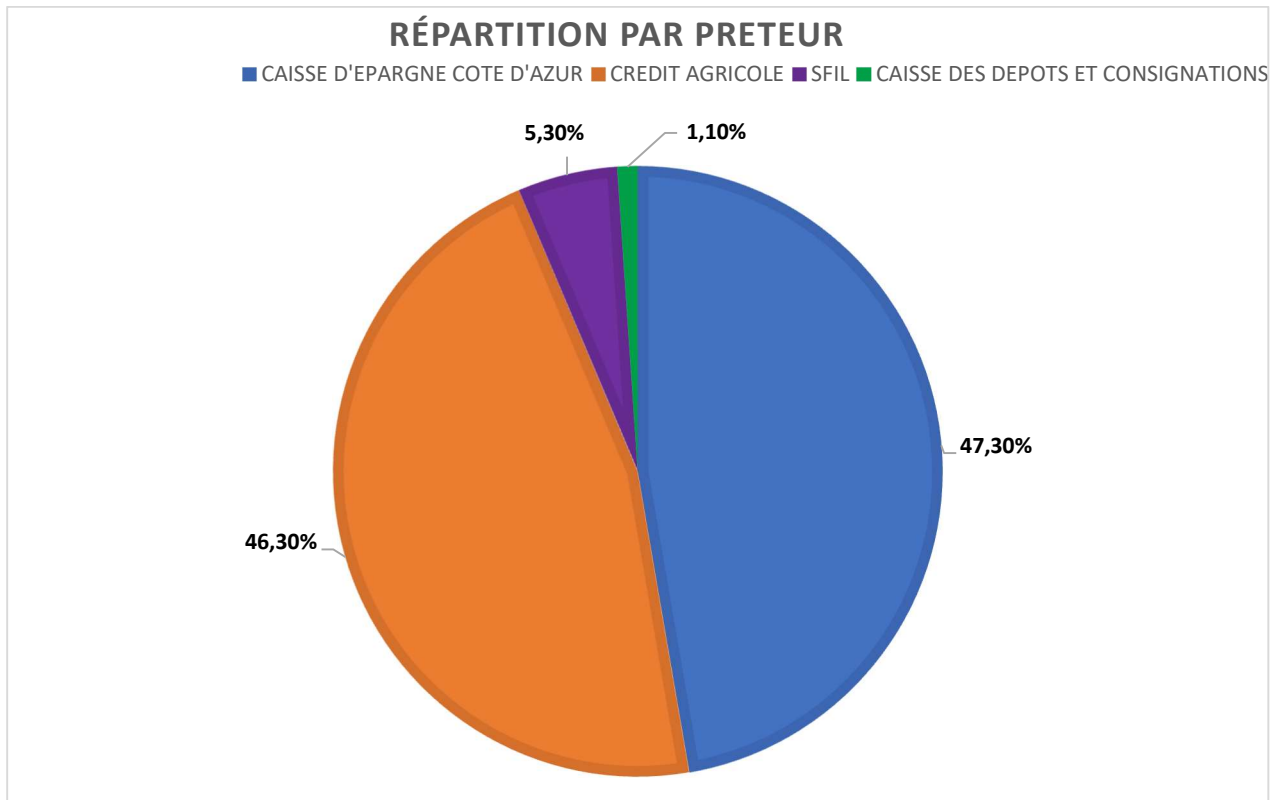
Le capital de la dette a été réduit entre 2020 et le 01/01/2026 de 7.5 millions d'euros.

Le montant de la dette capital et intérêts compris a diminué entre 2020 et le 01/01/2026 de 9.7 millions d'euros.



La dette par habitant passe donc de 2 176 € à 1 476 €

Graphique 8 : répartition par prêteur



Prêteur	%	Montant
CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR	47,30	6 492 350,99
CREDIT AGRICOLE	46,30	6 362 026,38
SFIL	5,30	728 226,48
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1,10	147 155,80
TOTAL	100,00	13 729 759,65

Type	Capital restant dû	%	Taux moyen
Fixe	13 729 759,65	100,00%	2,20%
Variable	0,00	0,00%	0,00%

Au 31 décembre 2025, la dette est composée désormais uniquement d'emprunts à taux fixes.



La collectivité a étudié l'opportunité de renégocier ses taux d'emprunts et continuera d'en vérifier l'opportunité régulièrement. A ce jour, elle n'a pas jugé intéressant de réaliser cette opération.

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement totale est de 3,3 années. Pour mémoire, elle était de 25 ans en 2020. On considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'année pour rembourser la dette est supérieur à 12. A partir de 15 ans, la collectivité est dans une situation très délicate.

Le niveau d'endettement de notre commune nous impose de poursuivre une politique de désendettement forte et un objectif de recours à l'emprunt qui devra être le plus proche de zéro pendant le mandat.

Extrait analyse financière 2024 SCG Hyères

La Capacité d'Auto-Financement Nette (= excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital), **négative en 2020, est devenue largement positive malgré les remboursements d'emprunts importants.**

En €	Calcul du financement disponible				
	2020	2021	2022	2023	2024
Produits réels de fonctionnement	15 429 701	16 455 033	16 759 426	18 646 421	19 152 824
- Charges réelles de fonctionnement	14 311 169	13 105 369	13 151 817	13 901 835	14 050 252
= CAF Brute	1 118 532	3 349 664	3 607 610	4 744 586	5 102 572
- Remboursement en capital des emprunts et des dettes assimilées	5 080 574	1 499 965	1 611 901	1 650 117	1 631 164
+ Refinancement et remboursements temporaires	3 656 858	0	0	0	0
= CAF Nette	-285 184	1 849 699	1 995 709	3 094 469	3 471 409
+ Autres ressources d'investissement	118 000	67 909	22 023	29 260	118 625
+ Produits de cessions d'actifs	36	0	2 000	0	0
+ Variation des ressources propres	2 374 550	1 056 243	1 269 943	1 943 780	1 308 200
- Remboursement des autres dettes	0	0	0	0	0
= Financement disponible	2 207 403	2 973 851	3 289 675	5 067 509	4 898 233

C- LES EPARGNES

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

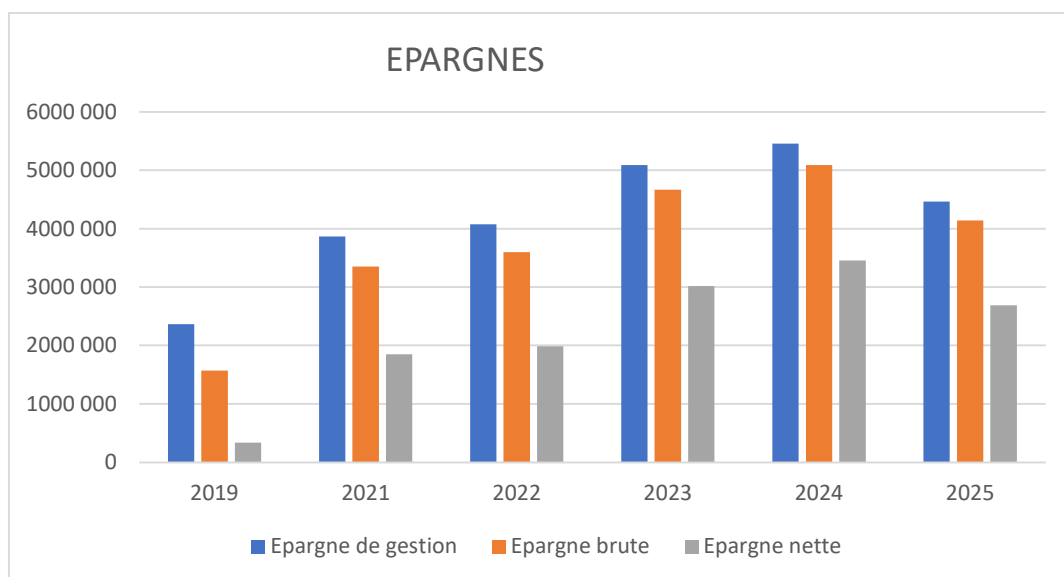
Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.
Epargne nette = Epargne brute ôté du remboursement du capital de la dette.
L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

L'épargne 2025 est en légère baisse par rapport à 2024, cela s'explique par le montant des dépenses de fonctionnement qui ont été plus importantes. Il convient de poursuivre nos efforts en matière de gestion pour maintenir une épargne à ce niveau, qui nous permettra d'investir sans emprunter.

Tableau 9 : les épargnes

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	15 298 558	17 137 314	18 651 661	19 803 634	20 156 492	20 434 268
Epargne de gestion	1 595 106	3 864 699	4 071 713	5 088 841	5 455 160	4 463 957
Epargne brute	1 005 037	3 349 664	3 595 600	4 667 496	5 085 951	4 138 599
Taux d'épargne brute (en%)	6,57%	20,36%	21,45%	23,57%	25,23%	20,25%
Epargne nette	-398 679	1 849 699	1 983 699	3 017 379	3 454 787	2 680 446





D- LA FISCALITE DIRECTE

1.1 Les bases fiscales

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe. Pour rappel, suite à la réforme de la taxe d'habitation, la commune ne perçoit plus qu'une compensation de celle-ci.

Tableau 10 : Les bases fiscales

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Base nette imposable TFB	19 495 416	19 524 791	20 322 184	21 993 132	23 090 946	23 915 568
Base nette imposable TFNB	125 072	124 521	128 520	131 826	145 123	138 982

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Evolution base nette imposable TFB	1,62%	0,15%	4,08%	8,22%	4,99%	3,57%
Evolution base nette imposable TFNB	2,17%	-0,44%	3,21%	2,57%	10,09%	-4,23%

1.2 Les taux et les produits fiscaux (tableaux 11)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux taxe foncière sur le bâti	19,58%	43,84%	46,47%	46,47%	46,47%	46,47%
Taux taxe foncière sur le non bâti	62,10%	62,10%	62,10%	62,10%	62,10%	62,10%

Suite à la réforme de la fiscalité locale le taux de taxe foncière sur le bâti 2021 intègre le taux départemental. Pour comparaison avec l'année 2020 il faut ajouter le taux communal (19,58%) au taux départemental (15,49%) soit un taux de référence de 35,07%. Le total des produits de la fiscalité directe s'est établi à 15 971 636 € en 2025.



	2020	2021	2022	2023*	2024*	2025*
Produit de la TH	6 241 083	1 620 695	1 688 127	1 836 967	1 953 951	1 807 546
Produit de la TFB	3 817 202	8 561 433	9 451 219	10 225 347	10 733 753	11 115 281
Coefficient correcteur	0	1 955 785	2 054 382	2 222 629	2 333 115	2 416 002
Produit de la TFNB	77 670	77 328	79 811	81 864	90 121	86 308
Rôles supplémentaires	55 915	49 396	64 438	53 661	72 995	56 899
Surtaxe sur les résidences secondaires	453 826	442 592	456 506	492 974	528 969	489 600
Total des produits	10 645 696	12 707 229	13 794 483	14 913 442	15 712 904	15 971 636

*suppression de la taxe habitation sur les résidences principales.

La cotisation foncière des entreprises (CFE), composante de la contribution économique territoriale est perçue par la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Bilan fonctionnel issu de l'analyse financière du SGC Hyères

En €	Bilan fonctionnel					Évolution	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024	2020/2024
Ressources à moyen et long terme	77 411 953	81 696 251	90 946 677	95 924 641	100 691 423	5,0 %	30,1 %
Actif immobilisé brut	77 784 269	79 561 565	89 468 330	93 027 976	96 032 933	3,2 %	23,5 %
Fonds de roulement net global	-372 315	2 134 687	1 478 347	2 896 665	4 658 490	60,8 %	-
Créances courantes	1 058 025	650 950	707 122	523 995	461 772	-11,9 %	-56,4 %
<i>Dont liaison avec les BA (solde débiteur)</i>	38 186	0	0	0	0	-	-100,0 %
Autres créances diverses	0	0	0	0	0	-	-
Dettes courantes	269 517	488 783	966 830	1 480 249	1 493 104	0,9 %	454,0 %
<i>Dont liaisons avec les BA (solde créditeur)</i>	0	4 629	0	0	0	-	-
Autres dettes diverses	199 900	188 659	312 032	326 472	178 630	-45,3 %	-10,6 %
Besoin en fonds de roulement	588 608	-26 492	-571 740	-1 282 726	-1 209 963	5,7 %	-
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	-	-
Régies, avances et virements internes	11 064	50 364	30 773	40 150	13 753	-65,7 %	24,3 %
Disponibilités	528 013	2 110 815	2 019 314	4 139 242	5 854 700	41,4 %	1 008,8 %
Crédits et lignes de trésorerie	1 500 000	0	0	0	0	-	-100,0 %
Trésorerie	-960 923	2 161 179	2 050 087	4 179 392	5 868 453	40,4 %	-

Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation). Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.	Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.	La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.



La structure financière de la collectivité s'assainit sur la période, progressivement le fonds de roulement est devenu bien supérieur au besoin en fonds de roulement. Logiquement la trésorerie négative en 2020 est devenue largement positive en 2024.

3ème PARTIE : ORIENTATIONS 2026

Le scénario retenu pour l'élaboration du Budget 2026, en adéquation avec les prévisions 2025, repose sur les grands axes suivants :

- **Diminution de la Dette tout en maintenant un investissement important**
- **Construction d'un budget primitif prudent avec des recettes au minimum de ce que nous pouvons percevoir et des dépenses au maximum, pour éviter tout débordement ou accident, et l'intégration de dépenses imprévues dans chaque section.**



Ainsi, entre 2020 et le 1^{er} janvier 2026, l'objectif de désendettement fixé a été tenu avec une réduction de la dette de 7 500 000 € en capital.

La diminution importante de la Dette, couplée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement permettra à la fois de constituer un autofinancement suffisant pour continuer d'investir et de retrouver la confiance des institutions privées et publiques.

En effet, une gestion saine des finances de la Commune est une garantie de moindres risques pour eux.

Sans réduction de la dette, impossible de retrouver la confiance.

La décision prise dès le début du mandat de réduire la dette a été à la fois responsable et pertinente. En effet, lorsqu'un État est fortement endetté, il a tendance à augmenter les prélèvements tout en diminuant progressivement ses dotations et ses capacités d'investissement, ce qui conduit à une forme de statu quo. Sans cette orientation, la commune aurait probablement été placée sous tutelle.

A- LES GRANDS EQUILIBRES

1.1 Les masses budgétaires

Les grandes masses budgétaires évolueraient comme suit :

- Dépenses Réelles de fonctionnement : de 0 % à + 5 %, augmentation due notamment aux différentes hausses de prix, au montant de prélèvement SRU et à l'augmentation des cotisations CNRACL.
- Recettes Réelles de fonctionnement : de 0 % à + 5 %

1.2 L'endettement



Comme annoncé en préambule, **aucun emprunt** n'est prévu en 2026 afin de permettre à la Commune de poursuivre son désendettement.

Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement est de 3.3 années en 2025. Notre objectif, dans la construction de ce Budget 2026, est de rester en dessous de 5 années.

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

1.3 Les épargnes

L'épargne nette s'est élevée à plus de 2 600 000 € en 2025. Le but étant de la maintenir entre 2 000 000 € et 3 000 000 €.

B- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement évoluent comme suit :

1.1 Les charges à caractère général



Compte-tenu du contexte inflationniste les charges générales, de 3 124 493 € en 2025, seront budgétisées en contenant leur hausse entre 5 et 6 %. Les achats et charges externes sont affectés par un double effet : une hausse des volumes et l'inflation, qui a particulièrement impacté les assurances, les honoraires liés aux frais de conseil, la maintenance, l'alimentation et l'énergie.



1.2 Les charges de personnel (tableau 12)

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES €						
Traitement de Base	Régime Indemnitaire	NBI	Heures supp.	Heures Comp.	Supplément familial de Traitement	Prime Fin d'Année
3 769 460	773 617	52 001	60 916	337	33 929	200 738

NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire

Astreintes	Indemnité de Résidence	Indemnité Compensatoire CSG	Participation Mutuelle	INDEMNITES DIVERSES *
77 367	115 201	49 174	26 271	36 672

AGENTS CONTRACTUELS €			
CUI	Saisonniers	Contractuels	Autres : ARE
0	96 777	718 310	4 568

*CET / Congés payés / Indemnités
Travail de nuit – heures intensives de nuit
Travail du dimanche et des jours fériés
Indemnité de responsabilité
Indemnité de manquement de fonds

Elles représentent la majeure partie des dépenses de la section de fonctionnement : 54.35% des dépenses réelles de fonctionnement au compte administratif 2025. Le détail des rémunérations versées s'établit comme suit :

A ces montants s'ajoutent notamment les charges, l'assurance statutaire et la médecine du travail pour un montant total du chapitre de 8 856 640 €. Cependant, certains agents sont mis à la disposition partielle de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, qui a remboursé à la Commune 169 358 € en 2025. S'ajoute à ces recettes, les atténuations de dépenses qui correspondent à des



remboursements de frais de personnel par les assurances ou à des décharges syndicales prises en charge par le Centre de Gestion.

L'évolution de la masse salariale

Le montant prévu en 2026 sera en légère augmentation par rapport au Budget Primitif 2025 soit 9 300 000 €. Ce montant permettra d'absorber le Glissement Vieillesse Technicité ainsi que la hausse des charges patronales et notamment du versement à la CNRACL qui va avoir un impact non négligeable sur cet exercice et les suivants.

Au 1er janvier 2026, les effectifs municipaux se répartissent comme suit :

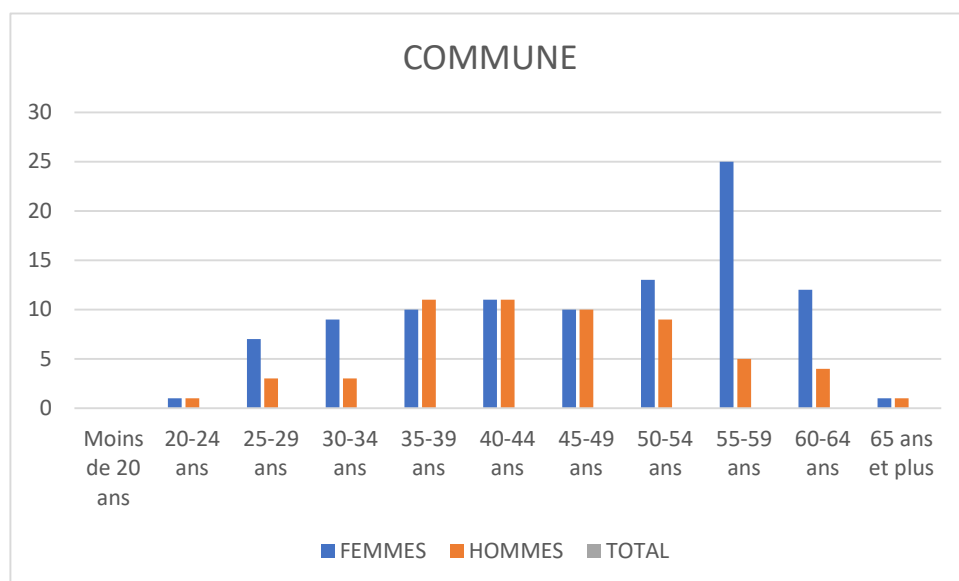
La commune emploie une large majorité de titulaires et stagiaires (80 %). 179 agents sont en activité et 15 agents sont en disponibilité.

Durant l'année 2025, on comptabilise 20 entrées dont des stagiairisations, détachements, des réintégrations après disponibilité et des mutations, et 14 sorties dont 6 départs en retraite.

La répartition du personnel communal par tranches d'âges et la répartition hommes/femmes sont les suivantes :

COMMUNE							
	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025	01/01/2026
TITULAIRES/STAGIAIRES	189	191	148	151	148	151	157
CONTRACTUELS	17	19	21	23	32	39	22
CONTRATS AIDES	1	1	1	3	5	0	0

COMMUNE			
TRANCHES D'AGE	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Moins de 20 ans	0	0	
20-24 ans	1	1	
25-29 ans	7	3	
30-34 ans	9	3	
35-39 ans	10	11	
40-44 ans	11	11	
45-49 ans	10	10	
50-54 ans	13	9	
55-59 ans	25	5	
60-64 ans	12	4	
65 ans et plus	1	1	
NOMBRE TOTAL D'AGENTS	99	58	157
%	63	37	100



Gestion du temps de travail : La Collectivité a mis en application dès le 1^{er} Janvier 2021, le dispositif des 1607 h.

A compter du 1^{er} janvier 2023 l'ensemble des cycles de travail des services ont été redéfinis, en fonction des besoins. Les cycles hebdomadaires de travail sont ainsi de 36h15, de 36h ou de 35h. Pour quelques services l'annualisation a été mise en place afin de tenir compte de leurs spécificités.

Heures supplémentaires : La réalisation d'heures supplémentaires intervient en fonction des besoins du service. **La maîtrise du poste des heures supplémentaires est une préoccupation majeure de la collectivité.** La substitution d'un repos compensateur au paiement des heures supplémentaires est devenue le principe appliqué à l'ensemble des services.

Le montant total des heures supplémentaires est de 60 916 € en 2025 contre 73 334 € en 2024.

Le régime indemnitaire a représenté un montant de 773 617 € pour l'ensemble des agents en 2025.

Pour rappel, le RIFSEEP est un nouveau régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) répartissant les agents en différents groupes selon les fonctions exercées, versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA) récompensant l'assiduité.

Afin de lutter contre la hausse du coût de la vie, les agents de catégorie C en activité, qui bénéficiaient d'un montant plancher de régime indemnitaire de 100 € se sont vus attribuer à compter de 2024, une IFSE de 150 € versée mensuellement.

Enfin, la Prime de Service Public, instaurée en 1985, a été réévaluée en 2025.

Le montant de cette prime représente 200 738 €.



1.3 Les participations

Elles sont maintenues à leur niveau de 2025.

1.4 Les Subventions versées



Les subventions versées aux associations et aux autres personnes de droit privé ont représenté 263 760 € en 2025. Le montant prévu en 2026 sera budgétisé à hauteur de 300 000 € maximum, le montant varie en fonction des demandes, des projets et des ajustements budgétaires nécessaires à l'équilibre global. Pour exemple, la montée du Carqueiranne Var Basket section sénior féminine en première place de la ligue nationale 2.

1.5 Les atténuations de produits

Le montant du prélèvement SRU sera budgétisé à hauteur de 750 000 €. Le montant de l'attribution de compensation s'élèvera à 642 903 €, en tenant compte du lissage de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Le montant définitif réel sera transmis par le Préfet.

1.6 Les intérêts de la dette

Ils se sont élevés à 338 k€ en 2024, en baisse de 11.52 % par rapport à 2024. En 2026 ils s'élèveront à 298 K€, en baisse de plus de 11 %.

1.7 Les autres dépenses

Elles comprennent notamment, les charges de gestion courante (chap.65) autres que les subventions et contingents telles que les indemnités des élus et les admissions en non valeurs, et les charges exceptionnelles (chap.67). Ces dépenses sont reconduites dans les mêmes proportions.

C- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1.1 La fiscalité directe

Nous subissons inexorablement depuis 2012, la baisse programmée des recettes provenant de l'Etat, le prélèvement au titre de la Loi SRU, et la réforme de la taxe d'habitation qui, si elle a été compensée la 1ère année par une attribution de la taxe foncière des départements, aboutira à un gel d'une partie des ressources fiscales.

En 2026, les taux d'imposition ne seront pas majorés. Néanmoins, en raison de l'inflation, les bases fiscales augmenteront mécaniquement de 0.8 %.



1.2 Les produits de la fiscalité indirecte

Il s'agit des autres recettes affectées au compte 73, à savoir la taxe sur l'électricité, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), et les droits de mutation.

En raison des incertitudes liées aux droits de mutation, le montant budgétisé sera constant.

La commune souhaite maintenir un niveau élevé de droits de mutation en investissant pour renforcer son attractivité. En améliorant son cadre de vie et ses équipements, elle favorise les transactions immobilières et soutient ses ressources financières.

1.3 Les dotations

Elles comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales et les autres dotations.

- Le montant de la DGF était de 403 761€ en 2019, de 338 245€ en 2020, de 280 315 € en 2021 de 215 142 € en 2022, de 210 927 € en 2023 et de 195 042 € en 2024, 125 487 € en 2025. Le montant 2026 n'est pas connu à ce jour.
- Pour rappel, en 2012 le montant de la DGF était de 1 460 076 €.

1.4 Les autres recettes

Elles comprennent principalement les produits des services et les autres recettes (remboursement d'assurances et produits de gestion courante).



Les produits des services seront budgétisés au même montant que 2025 (réalisé).

D- LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EN LIEN AVEC LE BUDGET VERT

Pour 2026, les dépenses d'équipement seront comprises entre 5 500 000 € et 7 300 000 € (Montants auxquels s'ajouteront les reports de l'exercice 2025 pour 1 728 606 € dont 700 000 € pour la subvention 2^{ème} tranche Général de Gaulle à CDC HABITAT). En effet, en fonction des éléments nécessaires à la construction de notre Budget, des subventions que nous pourrons obtenir, et des marchés publics qui vont être lancés, les montants des différentes opérations vont être ajustés et planifiés sur l'exercice 2026 et les exercices suivants.

Depuis 2025, le programme d'investissement s'est également adapté à la nouvelle annexe budget vert obligatoire sur les axes 1 « atténuation du changement climatique » et 6 « Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ». Ces axes sont à évaluer selon un système de cotation allant de 1 à 4 :

- Favorable
- Défavorable
- Neutre
- Non coté

	 REALISE 2025 TTC (chap 20 + 21)	 BP 2026 TTC (chap 21)	BP 2027 TTC	Cotations axe Atténuation du changement climatique (2024/2025)	Cotations axe Préservation de la biodiversité et protections espaces (2025)
Equipement des services	273 498	544 498		favorable	neutre
Matériel informatique	71 995	100 000		favorable	neutre
Renouvellement des véhicules des services	86 906	150 000		favorable	neutre
Vidéoprotection	11 770	60 000		neutre	neutre
Divers bâtiments	210 959	557 987		favorable	neutre
Projet de rénovation des écoles	771 333			favorable	neutre
Mise en sécurité du gymnase du Grand Chêne	247 818	1 640 000	2 400 000	Favorable	neutre
Ecole St Exupéry		140 000	900 000	Favorable	neutre
Réfection de la toiture de l'église	385 913			favorable	neutre
Ecole de voile	14 160	452 862	452 862	favorable	neutre
Police Municipale	24 872	421 044	421 044	favorable	neutre
Mise en sécurité de la promenade du port	1 157 268	400 000	800 000	favorable	neutre
Travaux MMPE	370	201 520	200 000	favorable	neutre
Travaux construction GRAC	26 742	500 000	1 500 000	favorable	neutre
Cimetière	18 254			favorable	neutre
Cadre de vie : arbres	8 130	50 000		favorable	favorable
Dépenses imprévues		300 000	300 000		
TOTAL	3 309 988	5 517 911			

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT :

Tout budget de collectivité est soumis au principe d'annualité budgétaire. En vertu de ce principe, lorsqu'un programme d'investissements est voté, l'ensemble des crédits afférents à ce programme doivent être inscrits au premier budget, même si les dépenses auront vocation à s'étaler sur plusieurs années.

Dans la mesure où les budgets de collectivité doivent être votés en équilibre, les collectivités doivent couvrir dès la première année de l'opération l'ensemble des dépenses. Ces situations conduisent à mobiliser d'importantes ressources dès la première année, et à fonctionner par le biais de reports d'une année sur l'autre, ce qui n'est pas sans questionner la sincérité de ces budgets et la lecture politique qui en découle.

Face à ce constat, le recours aux AP/CP permet de résoudre en partie ces difficultés.



Ainsi, les autorisations de programme correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour un ensemble d'investissements (ou un ensemble d'opérations), un investissement (ou une opération).

De plus, les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Aussi, l'équilibre réel de la section d'investissement du budget ne sera apprécié qu'en tenant compte des seuls crédits de paiement, c'est-à-dire des dépenses ayant réellement vocation à être réalisées au cours de l'exercice.

Sur l'exercice 2026, deux opérations ont été retenues pour mise en place des AP/CP :

- Travaux de construction pour le centre GRAC,
- Travaux de rénovation de la police municipale.

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Ce programme sera financé sans recours à l'emprunt.

Les autres principales ressources proviennent des subventions, qui seront budgétisées entre 1 400 000 € et 1 600 000 € et du FCTVA, à un niveau entre 500 000 € et 550 000 €.

Il faudra probablement pour les exercices futurs, anticiper une baisse des recettes en lien avec la baisse du taux de FCTVA.

Le virement prévisionnel de la section de fonctionnement sera prévu à hauteur de 5 380 000 € au minimum.



E- LES BUDGETS ANNEXES

1.1 LE BUDGET ANNEXE DU PORT

Les résultats de clôture 2025

	2022	2023	2024	2025
Résultat cumulé de fonctionnement	21 398,07	61,76	-4 427,64	25 940,37
Résultat cumulé d'investissement	879 931,07	238 084,56	455 007,74	489 931,19
solde des restes à réaliser	-908 480,58	-224 987,51	-215 425,09	-267 512,80
Résultat d'investissement après RAR	-28 549,51	13 097,05	239 582,65	222 418,39

L'évolution du Budget en 2026

Pour 2026, les recettes sont budgétisées en hausse de 0 % à + 5 % en raison des évolutions tarifaires adoptées par décision du maire en date du 29 décembre 2025. Les dépenses de fonctionnement seront-elles aussi prévues en augmentation de 0 à + 5 %.

Les dépenses de personnel en 2025 se répartissaient ainsi : tableau 13

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES €

Traitement de Base	Régime Indemnitaires	NBI	Heures supp.	Heures Comp.	Supplément familial de Traitement	Prime Fin d'Année
69 245,64	18 180,00	2 953,32	3 535,76	0	13,74	4 500,00

NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire

Astreintes	Indemnité de Résidence	Indemnité Compensatoire CSG	Participation Mutuelle	INDEMNITES DIVERSES *
8 368,20	2 165,69	737,33	712,55	1 920,00

*CET / Congés payés / Indemnités
Travail de nuit – heures intensives de nuit
Travail du dimanche et des jours fériés
Indemnité de responsabilité
Indemnité de manquement de fonds

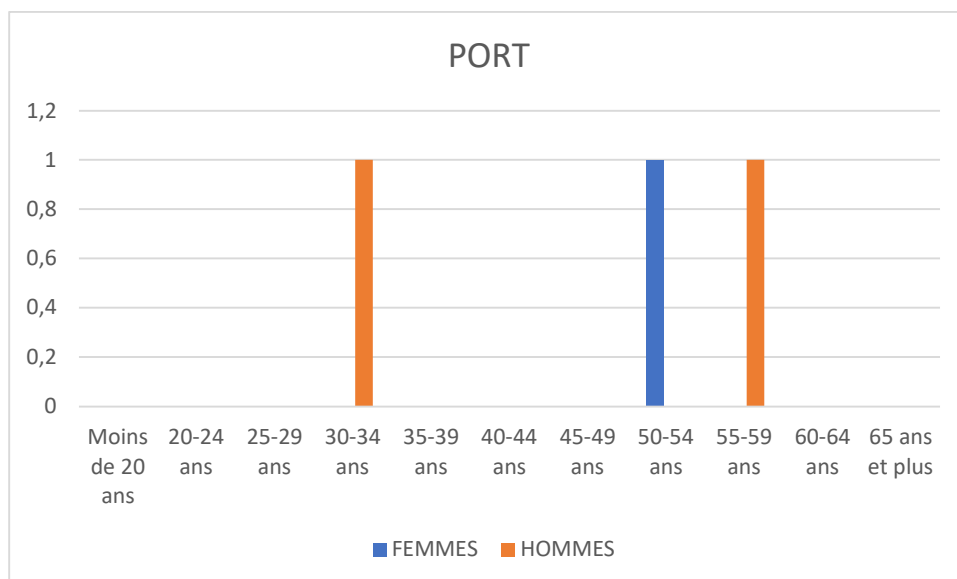
**AGENTS CONTRACTUELS €**

CUI	Saisonniers	Contractuels	Autres : ARE
0	13 905,57	0	0

La répartition du personnel par tranches d'âges et la répartition hommes/femmes sont les suivantes :

PORT							
	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025	01/01/2026
TITULAIRES/STAGIAIRES	6	7	4	4	3	3	3
CONTRACTUELS	1	0	0	0	0	0	0
CONTRATS AIDES	0	0	0	0	0	0	0

PORT			
TRANCHES D'AGE	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Moins de 20 ans	0	0	
20-24 ans	0	0	
25-29 ans	0	0	
30-34 ans	0	1	
35-39 ans	0	0	
40-44 ans	0	0	
45-49 ans	0	0	
50-54 ans	1	0	
55-59 ans	0	1	
60-64 ans	0	0	
65 ans et plus	0	0	
NOMBRE TOTAL D'AGENTS	1	2	3
%	33	67	100%



A ces montants s'ajoutent notamment les charges, l'assurance statutaire et la médecine du travail pour un montant total du chapitre de 173 895 €.

Les Investissements en 2026



Les principales opérations :

- Travaux maritimes et sous-marins portuaires
- Fourniture et pose de 3 jauges électroniques pour la station d'avitaillement
- Acquisition d'un nouveau logiciel de gestion portuaire
- Création d'un point propre, Aire de carénage
- Travaux de la digue

L'endettement

La dette du Budget Annexe du Port s'élève à 2 724 289.69 € au 31/12/2025 contre 2 959 431.33 € au 31/12/2024. **Un emprunt a été remboursé en totalité en 2025.**

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen de l'exercice	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
2 724 289.69 €	1,67%	16 ans et 3 mois	6 ans et 2 mois	14

La dette est constituée désormais uniquement d'emprunts à taux fixes.



Type	Capital restant dû	%	Taux moyen
Fixe	2 724 289,69	100,00%	1,67%
Variable	0,00	0,00%	0,00%

1.2 LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Les résultats de clôture 2025

	2022	2023	2024	2025
Résultat cumulé de fonctionnement	-25 527,51	-11 929,29	5 002,61	-13 627,45
Résultat cumulé d'investissement	23 082,26	21 652,98	21 865,48	24 484,23
solde des restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat d'investissement après RAR	23 082,26	21 652,98	21 865,48	24 484,23

L'évolution du Budget en 2026

Ce budget retrace les achats et ventes de caveaux et de columbariums. Les prévisions sont élaborées afin de procéder aux acquisitions nécessaires. Il n'y aura pas d'évolutions majeures en 2026 dans l'attente du futur projet d'aménagement.



SIGLES – ABREVIATIONS

AC Attribution de compensation
 CFE Cotisation foncière des entreprises
 CFL Comité des finances locales
 CIF Coefficient d'intégration fiscale
 CRD Capital restant dû
 CRFP Contribution au redressement des finances publiques
 CVAE Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
 DCRTP Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
 DCTP Dotation de compensation de la taxe professionnelle
 DETR Dotation d'équipement des territoires ruraux
 DGD Dotation générale de décentralisation
 DGE Dotation globale d'équipement
 DGF Dotation globale de fonctionnement
 DGFIP Direction Générales des Finances Publiques
 DMTO Droits de mutation à titre onéreux
 DNP Dotation nationale de péréquation
 DSR Dotation de solidarité rurale
 DSU Dotation de solidarité urbaine
 EPCI Etablissement public de coopération intercommunale
 FCTVA Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée
 FDPTP Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
 FNGIR Fonds national de garantie individuelle des ressources
 FPIC Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
 FPU Fiscalité professionnelle unique
 FSIL Fonds de soutien à l'investissement local
 GVT Glissement vieillesse technicité
 IFER Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
 LFI Loi de finances initiale
 LFR Loi de finances rectificative
 PF Potentiel fiscal
 PLF Projet de loi de finances
 RIFSEEP Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
 TATFNB Taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti
 TaScom Taxe sur les surfaces commerciales
 TEOM Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
 TFB Taxe sur le foncier bâti
 TFNB Taxe sur le foncier non bâti
 TH Taxe d'habitation
 TP Taxe professionnelle
 ROB : Rapport d'Orientations Budgétaires
 LF : Loi de finances
 PLF : projet de Loi de Finances
 LPFP : Loi de programmation des Finances Publiques
 PIB : Produit Intérieur Brut
 CAF : Capacité d'Autofinancement



BP : Budget Primitif
IPCH : Indice des Prix à la Consommation Harmonisée
CCVG : Communauté des Communes de la Vallée du Gapeau
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
CGI : Code Général des Impôts
BIT : Bureau International du Travail
TRV : Tarifs Règlementés de Vente
MWh : MégaWatt heure
CIA : Complément Individuel Annuel
SRU : Solidarité et au Renouvellement Urbains
TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
LDG : Lignes Directrices de Gestion
ETP : Equivalent Temps Plein
TLPE : Taxe Locale Sur la Publicité Extérieure
CET : Contribution Economique Territoriale
DF : Dotation Forfaitaire
COF : Comité Officiel des Fêtes
COS : Comité des OEuvres Sociales



RECAPITULATIF DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

- Tableau 1 : dépenses de fonctionnement
- Tableau 2 : recettes de fonctionnement
- Graphique 3 : effet de ciseau
- Tableau 4 : dépenses d'investissement
- Tableau 5 : recettes d'investissement
- Tableau 6 capital restant dû au 31/12 commune
- Tableau 7 capital restant dû au 31/12 commune et établissements publics rattachés
- Tableau 7 bis capital et intérêts restant dû au 1/01 commune et établissements publics rattachés
- Graphique 8 : répartition par prêteurs
- Tableau 9 : les épargnes
- Tableau 10 : les bases fiscales
- Tableau 11 : les taux et produits fiscaux
- Tableau 12 : les charges de personnel
- Tableau 13 : les charges de personnel budget annexe port